

CONSEIL D'ADMINISTRATION
MISSION LOCALE DU MEDOC
16 MARS 2017 – 17 HEURES
LESPARRE MEDOC

Le Président, Jean Jacques CORSAN ouvre la séance et remercie de leur présence l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, tout en excusant les membres empêchés.

Il présente l'ordre du jour qui doit statuer sur le budget prévisionnel 2017 et aborder d'éventuelles questions diverses.

Le Président expose les difficultés rencontrées lors de l'élaboration du budget prévisionnel notamment dans le manque de lisibilité des dispositifs et/ou subventions à venir. Les contraintes électorales pesant ainsi sur le fonctionnement en 2017.

Il évoque particulièrement le dispositif des Emplois Avenir qui a été un réel succès sur notre territoire. Les objectifs ont été atteints, toutefois nous manquons totalement de projection quant à son devenir.

Monsieur Jean Jacques CORSAN donne la parole au Trésorier de l'Association, Monsieur Gérard GONZALEZ. Celui-ci présente le budget prévisionnel d'un montant global de 1 004 193.00 €.

Il donne lecture des produits.

Devant les incertitudes rencontrées, les ressources ont été reprises à l'identique de celles de 2016. L'enveloppe Garantie Jeunes 2017 est complétée par la reprise des fonds de 2016 et minorée dans les charges par une provision pour l'exercice n+1. Il faut garder en mémoire que les parcours des jeunes sont de 12 mois et peuvent ainsi se présenter sur 2 exercices.

Comme en 2016, le Fonds Social Européen est sollicité en complément de la prise en charge du Conseil Régional pour le fonctionnement de l'EMA de Lesparre.

Les charges sont également détaillées et ont été évaluées en fonction du compte de résultat 2016.

Le trésorier finalise la présentation du budget.

Aucune question n'étant soulevée, le budget prévisionnel 2017 sera présenté en l'état à l'Assemblée Générale qui suivra.

Le Président souhaite maintenant faire un point avec le Conseil, concernant la salariée recrutée sur le poste de conseillère Garantie Jeunes. Madame HOCHET a fait remonter certaines difficultés notamment dans le mode de fonctionnement du binôme.

Dans le dispositif Garantie Jeunes, les jeunes sont suivis et encadrés par un binôme de conseiller(e) qui interviennent soit ensemble, soit en individuel, mais toujours en concertation. Il est primordial que ce binôme soit en parfaite harmonie. Cette entente est le garant du bon fonctionnement de ce dispositif.

Cela n'est pas le cas aujourd'hui. En conséquence, la période d'essai de Madame Thiffany BERRON s'achevant le 21 mars, il n'est pas souhaitable de pérenniser ce contrat.

Les membres du Conseil après étude des différents éléments approuvent cette décision. Messieurs CORSAN et GONZALEZ n'étant pas disponibles, Madame Danielle FERNANDEZ recevra Madame BERRON lundi 20/03 pour l'informer de la fin de son contrat de travail.

Monsieur CORSAN rappelle également le départ à la retraite prochain de Madame Françoise DOUARIN. Le recrutement est en cours, l'annonce a été transmise à l'ARML pour diffusion régionale au réseau des Missions Locales de Nouvelle Aquitaine, ainsi qu'auprès de Pôle Emploi.

Il souhaite saluer le travail remarquable de toute l'équipe de la Mission Locale qui, malgré tous les aléas rencontrés durant le dernier trimestre 2016 et le démarrage 2017 a su trouver les ressources nécessaires pour un fonctionnement optimal. Il remercie également les membres élus bénévoles qui œuvrent de concert au bon déroulement de l'activité de la Mission Locale.

Dans le cadre de la mobilité en Médoc, le Président évoque la charte que nous devons signer avec le Fil Conducteur ; il s'agit d'une auto-école solidaire basée à Lesparre Médoc. Il souhaite qu'une réunion d'informations auprès des partenaires du territoire se réalise au plus tôt.

Il aborde également la fusion des communautés de communes Cœur Médoc et Centre Médoc. Il demande que soit adressé un courrier à la nouvelle entité Médoc Cœur de Presqu'île afin de formaliser la prise de compétences en matière d'action sociale.

Plus aucune question n'étant soulevée, le Président lève la séance afin d'accueillir les membres de l'Assemblée Générale.